



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 39717

Texte de la question

Alertée par le réseau Bronchiolite de Haute-Savoie, Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la décision de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes (ARS) de ne pas reconduire la dotation du fonds d'intervention régional (FIR) pour le réseau pour la période d'octobre 2013 à avril 2014. Les raisons données par l'ARS à cette décision, datée du 16 mai 2013, sont, d'une part, les nouvelles orientations vers l'appui à la coordination de l'offre de 1er recours préconisées par le guide méthodologique DGOS sur l'évolution des réseaux de santé paru le 28 septembre 2012, et d'autre part, le contexte d'enveloppe contrainte qui est imposé à l'ARS ainsi que les autres priorités de financement auxquelles elle doit répondre. Les implications de cette décision ne sont pas négligeables puisque l'arrêt du fonctionnement du réseau Bronchiolite de Haute-Savoie perturberait gravement les services de pédiatrie du département dont les capacités d'accueil sont insuffisantes. Sans les interventions effectuées par le réseau entre 2011 et 2013, quelque 448 nourrissons de moins de 3 mois auraient dû être hospitalisés conformément au référentiel de la Haute autorité de santé. Par ailleurs, d'après les calculs du réseau Bronchiolite de Haute-Savoie, l'arrêt de son fonctionnement génèrerait une augmentation minimum des dépenses de santé de 344 654 euros sur une période de deux ans. Elle lui demande donc de rappeler à l'ARS les conséquences dramatiques qu'entraînerait la décision de cette dernière de ne pas renouveler pour l'année 2013-2014 le financement du réseau Bronchiolite de Haute-Savoie.

Texte de la réponse

L'expérimentation du réseau bronchiolite a été reconduite de manière exceptionnelle pour la campagne hivernale 2013-2014, sous réserve que soit transmis à l'agence régionale de santé (ARS) un ensemble d'éléments permettant une évaluation précise de l'activité du réseau à la fin de la campagne. Ce dispositif est le seul que l'ARS Rhône-Alpes finance dans les huit départements de la région et il n'est pas prévu de généraliser ce dispositif à l'ensemble de la région. D'autres modes de garde de masseurs kinésithérapeutes en période hivernale existent pour la prise en charge des bronchiolites dans les autres départements de la région, en lien avec le centre 15. En conséquence, il convient pour le réseau de Haute-Savoie d'anticiper la fin de son financement et d'envisager l'évolution du dispositif avec les professionnels et le centre hospitalier d'Annecy, en s'inspirant en particulier de l'organisation mise en place dans la Drôme (Valence et Romans).

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39717

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10439

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1546